

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4406 VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2022



Tshala Muana

FUNÉRAILLES

Tshala Muana
sera inhumée
ce vendredi

La « Mamu Nationale », ainsi que l'appelaient ses fans, sera conduite à sa dernière demeure, à la Nécropole Entre terre et ciel, aujourd'hui, après les derniers hommages qui lui seront rendus à l'esplanade du Palais du peuple.

La star internationale de la chanson qui s'est éteinte le 10 décembre dernier est pleurée à chaudes larmes par les mélomanes congolais mais aussi du monde, nullement préparés à sa brusque disparition à l'âge de 64 ans.

Page 4

PROVINCE DE L'EQUATEUR

Félix Tshisekedi a communiqué
avec les « Mbandakais »

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a tenu un méga meeting, avant-hier, devant une foule immense réunie à la grande place du chef-lieu de la province de l'Equateur.

Prenant la parole, il a notamment reconnu que le vrai problème des « Mbandakais » est l'électricité. Et d'ajouter qu'il va faire venir le directeur général de la Société nationale d'électricité pour que, pendant son séjour, un début de solution soit trouvée. Il a salué la condamnation, par toute la communauté internationale, du M23.

Page 3



L'arrivée du président Félix Tshisekedi à Mbandaka

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE
DE KARATÉ À DURBANLa RDC a glané trois
médailles d'argent
et cinq de bronze

Me Honoré Massamba, président de la commission d'arbitrage de la Fekaco

La RDC a occupé la septième place sur vingt-sept pays ayant pris part aux championnats d'Afrique cadets, juniors et seniors de karaté, organisés à Durban, en Afrique du Sud.

Près de quatre cents karatékas ont pris part à cette rencontre, a fait savoir Me Honoré Massamba. A noter que l'Egypte a remporté le plus grand nombre de médailles (trente-deux au total) suivie du Maroc avec vingt-deux médailles.

Page 5

LEVÉE DE L'EMBARGO SUR LES ARMES

La RDC s'en sort ragaillardie

«Une iniquité réparée», pourrait-on dire après l'adoption de la dernière résolution onusienne levant les restrictions imposées jusqu'alors à la République démocratique du Congo (RDC) en matière d'armement.

La levée des restrictions onusiennes imposées à la RDC en matière d'armement devrait amener le Conseil de sécurité à couper désormais toutes les sources d'approvisionnement en armes des groupes armés et arrêter des mécanismes visant à empêcher in fine la floraison d'une telle entreprise macabre.

Page 3



Des éléments des FARDC au front

ÉDITORIAL

Noël

Dans plus que quarante-huit heures va être célébré Noël, fête de la nativité chez les chrétiens, jour exceptionnel de gaieté pour les tout-petits mais aussi une occasion pour tous de partager un moment de gaieté en famille.

Pour les parents qui veulent voir briller de joie les yeux de leurs enfants, Noël est propice afin de leur offrir des jouets et de beaux vêtements. De sorte que tout soit parfait, que des souvenirs impérissables bouclent l'année en beauté.

Au demeurant, si la tradition recommande un jouet pour chaque enfant en âge de l'avoir, il est important de savoir choisir lequel convient à ses besoins afin de ne pas stimuler, sans le vouloir, des instincts de brigandage qui sommeillent chez certains.

Ceci dit, la montée du banditisme dans les grandes villes devrait décider les parents à privilégier des cadeaux qui stimulent l'épanouissement intellectuel et mental des enfants.

Aux pouvoirs publics, il revient la responsabilité de réglementer la vente des jouets, le but étant de renforcer l'éducation à la non-violence en ciblant en priorité les enfants en bas âge qui sont l'avenir de la nation.

Le Courier de Kinshasa

ENTREPRENEURIAT

Florent Munzemba s'imprègne des réalités de la marque Ngola

Le directeur général du Fonds de garantie de l'entrepreneuriat congolais (Fogec), Florent Munzemba, a visité, le 20 décembre, les installations de la société Le Risien, propriétaire du label Ngola, situées dans l'enceinte de la Foire internationale de Kinshasa (Fikin).

La visite, qui rentre dans le cadre des procédures de cette structure du ministère chargé des Petites et Moyennes entreprises et Artisanat, a permis au directeur général (DG) Munzemba de vivre les réalités de cette société à capitaux purement congolais tenue par un jeune entrepreneur, le Dr Richard Sita.

Sur place, le DG du Fogec a visité les bureaux de la Direction générale de la société ainsi que l'usine d'où sortent tous les produits de la grande marque congolaise Ngola qui fait un nom dans le secteur cosmétique. Il a vu notamment comment se fabrique le savon et la crème Ngola ainsi que d'autres produits de cette marque.

La satisfaction pour des réalités vécues

Le DG Munzemba s'est dit satisfait des réalités vécues sur place. Pour lui, en faisant cette descente sur le terrain, vers les installations de la Fikin, il ne s'attendait pas à trouver une usine moderne, avec des machines sophistiquées achetées sur fonds propres. Mais, au-delà de cette surprise, le DG du Fogec a encouragé la direction de la société Le Risien à continuer dans ce sens. Il a insisté, à cette occasion, sur la vision du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, de faire des millionnaires congolais, notamment en soutenant les jeunes entrepreneurs congolais.



le DG Munzemba, en visite dans l'usine Ngola

Le DG de la société Le Risien, le Dr Richard Sita Tamusasa, a, lui, trouvé en cette visite un motif de satisfaction et de fierté pour son entreprise qui a déjà fait du chemin, en travail sur fonds propres. Dans le sens de la vision du chef de l'Etat évoqué par le DG Munzemba, il croit dur comme fer que le gouvernement va lui donner un coup de pouce en vue de permettre à cette entreprise d'atteindre certaines ambitions qu'elle s'est fixées dont celle d'étendre son marché et de satisfaire davantage sa clientèle.

Lucien Dianzenza

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com DIRECTION Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétariat : Raïssa Angombo RÉDACTIONS Direction des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion Grand reporter : Nestor N’Gampoula Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma	LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO : Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service) RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Chef d’agence : Victor Dosseh Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N’Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34 RÉDACTION DE KINSHASA Direction de l’Agence : Ange Pongault Chef d’agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonnateur : Alain Diazzo Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200 SECRETARIAT DE REDACTION Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi PAO – MAQUETTE Chef de service PAO : Eudes Banzouzi Chef de service : Cyriaque Brice Zoba	Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff INTERNATIONAL Direction : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole ADMINISTRATION - FINANCES Direction : Ange Pongault Adjoint à la direction : Kiobi Abira Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo PUBLICITÉ ET DIFFUSION Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL Direction : Guillaume Pigasse Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat LOGISTIQUE ET SECURITE Direction : Gérard Ebami Sala Adjoint : Elvy Bombete Coordonnateur : Rachyd Badila	Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS Direction : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé LIBRAIRIE LES MANGUIERS Responsable : Emilie Moundako Éyala Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO Responsable : Maurin Jonathan Mobassi Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE Direction : Emmanuel Mbengué ADIAC Agence d’Information d’Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64 Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault
--	--	---	--

PROVINCE DE L'EQUATEUR

Félix Tshisekedi a communiqué avec les « Mbandakais »

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a tenu un mega meeting, le 21 décembre, devant une foule immense réunie à la grande place du chef-lieu de la province de l'Equateur.

Introduit par le gouverneur de la province, Bobo, le chef de l'Etat a eu à apprécier, à juste titre, les éloges de son représentant dans cette entité territoriale qui a reconnu que, depuis l'indépendance, la ville de Mbandaka n'a jamais eu l'électricité et des routes. Et que grâce à son hôte, ceci est devenu visible tout en reconnaissant que beaucoup reste encore à faire.

Prenant la parole, le garant de la nation a rappelé l'ajournement de sa tournée du début de l'année à la suite de la pandémie d'Ebola, promettant de revenir pour sa prochaine itinérance dans le Grand-Equateur, avant de reconnaître que le vrai problème des « Mbandakais », c'est l'électricité. Il a promis de faire venir le directeur général de la Société nationale d'électricité afin que, pendant son séjour, un début de solution soit trouvé.

L'autorité suprême du pays a salué la condamnation, par toute la communauté internationale, du M23. Il en a profité pour annoncer à la population que ce groupe rebelle, soutenu par le Rwanda, a commencé déjà à plier bagages. Il est revenu sur le Programme de développement de 145 territoires qui constitue une préoccupation pour lui en vue de changer le pays déjà détruit. « Si j'avais tenu que la Conférence des gouver-



L'arrivée du président Félix Tshisekedi à Mbandaka

neurs soit organisée à Mbandaka, c'était pour me rendre compte des problèmes qui se posent et chercher des voies et moyens pour les solutionner (...), a-t-il déclaré. Et d'ajouter

Je vous annonce qu'il sera construit, ici à Mbandaka, une université moderne qui n'aura rien à envier aux grandes universités à travers le monde. Vous demandez la construction des usines, c'est bien, mais cela ne peut être possible que s'il y a l'eau, l'électricité et des routes. Nous venons de recommencer à zéro. Nous devons tous mettre la main dans la pâte. Bannissons la corruption qui est réellement une sorcellerie. Elle est à la base de la situation que nous vivons aujourd'hui. Unissons-nous. Nous sommes tous Congolais. Ne nous divisons pas à cause de nos tribus ».

: « Je vous annonce qu'il sera construit, ici à Mbandaka, une université moderne qui n'aura rien à envier aux grandes universités à travers le monde. Vous demandez la construction des usines, c'est bien, mais cela ne peut être possible que s'il y a l'eau, l'électricité et des routes. Nous venons de recommencer à zéro. Nous devons tous mettre la main dans la pâte. Bannissons la corruption qui est réellement une sorcellerie. Elle est à la base de la situation que nous vivons aujourd'hui. Unissons-nous. Nous sommes tous Congolais. Ne nous divisons pas à cause de nos tribus ».

Et de poursuivre : « Grâce à l'Inspection générale des finances, l'argent entre dans les caisses de l'Etat mais c'est encore peu. La République démocratique du Congo a beaucoup d'argent. Nous sommes invités, tous, sans exception, à construire un nouveau pays ». Le premier citoyen congolais a terminé son adresse en demandant à la population de s'enrôler massivement avant d'annoncer qu'il va personnellement donner le go de l'opération d'ici au 24 décembre à Mbandaka. Précisons que le président de la République est le seul Congolais ayant comme circonscription électorale l'ensemble du territoire congolais.

Alain Diasso

LEVÉE DE L'EMBARGO SUR LES ARMES

La RDC s'en sort ragaillardie

« Une iniquité réparée », pourrait-on dire après l'adoption de la dernière résolution onusienne levant les restrictions imposées jusqu'alors à la République démocratique du Congo (RDC) en matière d'armement.

La RDC, qui s'est battue bec et ongle pour obtenir gain de cause dans ce qui a tout l'air d'une intrigue pour avoir impliqué plusieurs pays amis, ne peut que se réjouir du dénouement. En effet, c'est depuis 2008 que l'Organisation des Nations unies avait levé l'embargo sur les armes en RDC, tout en maintenant la procédure de notification, plusieurs fois amendée. Ce régime de restriction qui enjoignait les marchands d'armes à notifier, en amont, le Conseil de sécurité sur le type d'armes fournies aux forces régulières de la RDC, vient d'être aboli à la satisfaction générale.

Pendant près de vingt-deux ans, le pays a souffert de cet embargo qui a fait l'affaire des groupes armés et autres forces négatives très prolifiques et régulièrement approvisionnés en matériel de guerre grâce à des connexions impliquant aussi

bien des officiers des Forces armées de la RDC que des Etats voisins. Dans son rapport publié le 12 septembre 2012, l'organisation des droits de l'homme Human right watch citait nommément le Rwanda et l'Ouganda comme principaux pourvoyeurs d'armement aux groupes armés qui empestent l'Est de la RDC. Une situation qui a longtemps desservi le pays de Félix Tshisekedi dont l'effort de guerre fut oblitéré par des trahisures et duplicités, tant en interne qu'en externe.

Le Conseil de sécurité, qui justifiait le maintien du régime de notification en cas d'importation d'armes vers la RDC par le besoin de traçabilité, vient donc de se rétracter devant les faits. Kinshasa peut main-

tenant respirer et s'équiper militairement sans avoir des comptes à rendre à personne. Sur le terrain, il est clair que la donne va changer.

Le premier mouvement de retrait des troupes du M23 des zones occupées est symptomatique d'une fin probable des hostilités.

Faire taire à jamais les armes

Nonobstant la résolution onusienne 2641, les armes ont toujours circulé dans la sous-région et, particulièrement à l'Est de la RDC, transitant entre milices, groupes armés et forces négatives, sous les regards impuissants d'une communauté internationale plutôt complice via ses multinationales. D'où, il fallait sonner le

tocsin de la révolte comme l'a fait la France et d'autres pays partenaires, agacés par cette forme d'hypocrisie qui repoussait de plus bel l'échéance d'une paix restaurée en Ituri, au Nord et Sud-Kivu.

Présentée par la France, la résolution 2667 a été votée à l'unanimité par les pays membres de l'organe suprême des Nations unies qui a déclaré reconnaître la « situation sécuritaire précaire sur le terrain » en RDC caractérisée notamment par le ravitaillement continue des groupes armés en armes et munitions. La France s'est investie pour que le régime de notification qui liait les fournisseurs d'armes à la RDC soit levé. Paris a condamné le soutien apporté par Kigali au M23 à qui elle a exigé l'arrêt immédiat des hostilités.

Vu que le régime d'embar-go interdit, de manière évi-

dente, toute forme d'appui aux groupes armés sévissant sur le territoire de la RDC, d'autres Etats du monde, à l'instar de la Belgique, de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Allemagne et tant d'autres, ont aussi condamné l'agression de la RDC par le Rwanda via le M23 et exigé que ce groupe terroriste cesse avec ses activités criminelles aux conséquences désastreuses.

Quoiqu'il en soit, les lignes sont véritablement en train de bouger grâce à la diplomatie agissante impulsée par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi. Toutefois, la levée partielle de l'embargo sur les armes au profit de la RDC devrait amener le Conseil de sécurité à couper désormais toutes les sources d'approvisionnement en armes des groupes armés et arrêter des mécanismes visant à empêcher in fine la floraison d'une telle entreprise macabre.

A.D.

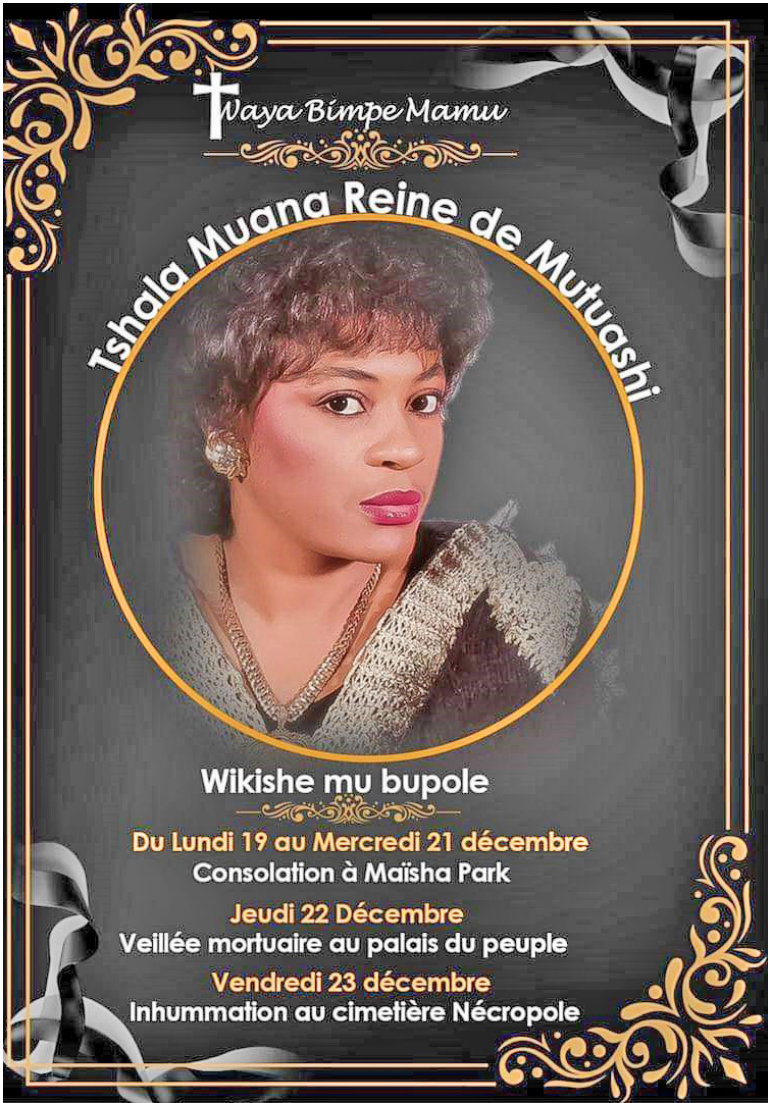
Le premier mouvement de retrait des troupes du M23 des zones occupées est symptomatique d'une fin probable des hostilités.

FUNÉRAILLES

Tshala Muana sera inhumée ce 23 décembre

La Mamu nationale sera conduite à sa dernière demeure à la Nécropole Entre terre et ciel, la veille du réveillon de Noël, après les derniers hommages qui lui seront rendus à l’esplanade du Palais du peuple ce vendredi.

Le programme des obsèques de Tshala Muana (DR)Le deuil organisé au départ à la demeure de l’illustre disparue, à dater du 10 décembre, est, depuis le 19 décembre, tenu à Maïsha Park afin de permettre à un plus large public d’y participer. Et, c’est ce 22 décembre que s’organise la veillée mortuaire à laquelle prendront part de nombreuses personnalités du showbiz, ses homologues chanteurs et musiciens. Des politiques sont aussi attendus à cette veillée, tout particulièrement les partisans du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) dont Tshala Muana fut la présidente de la Ligue des femmes et qu’elle était de ces artistes qui avaient soutenu les campagnes de Joseph Kabila, d’abord en 2006, puis sa réélection en 2011. Du reste, Olive Lembe Kabila, l’ex-première dame, est passée témoigner sa compassion au compagnon de la Reine du mutuashi, Claude Mashala, la semaine dernière, en compagnie de certains cadres dudit parti. Il y avait, en tête de la délégation, le secrétaire permanent, en l’occurrence Emmanuel Ramazani Shadari. Il est prévu, avant l’exposition de la dépouille au



Le programme des obsèques de Tshala Muana./DR

Palais du peuple, une cérémonie d’honneur au siège du PPRD. Intronisée pour s’être illus-

trée comme ambassadrice de sa culture luba, à travers ses chants dans sa langue maternelle et choisie de

La star internationale qui s’est éteinte le 10 décembre est pleurée à chaudes larmes par les mélomanes congolais et du monde nullement préparés à sa brusque disparition à 64 ans.

mettre en avant la danse de son terroir, le mutuashi, elle a son nom inscrit dans les annales du Kasai occidental dont elle était originaire. Le folklore luba qu’elle a sublimé au plus fort de sa carrière était l’empreinte personnelle dont elle avait imprimé la musique congolaise. Ce, au point d’être surnommée la Reine du mutuashi et de baptiser son orchestre Dynastie mutuashi. La star internationale qui s’est éteinte le 10 décembre est pleurée à chaudes larmes par les mélomanes congolais et du monde nullement préparés à sa brusque disparition à 64 ans.

Productrice et mentor

Tshala Muana, dont la carrière solo a été lancée véritablement à partir de la Côte d’Ivoire, est passée alors de danseuse à chanteuse. Elle s’est révélée aussi par la suite un bon mentor pour de nombreuses jeunes chanteuses. En effet, quand, à l’orée des années 2000, Tshala Muana se décide à assurer elle-même la production de sa musique, elle prend également sous son aile de jeunes talents. C’est donc à partir de 2008 que commence l’aventure avec notamment MJ30, Jos Diena, Lula Tshanda et Boss Bossombo.

La plus illustre d’entre elles reste celle avec la pétillante MJ 30 qui semble porter la même fougue qui la caractérisait, elle, dans sa jeunesse, ou sa période Tshala Muana et Mbilia Bel (DR)la plus faste, alors qu’elle se coiffait à la Tina Turner et arborait des tenues toutes pailletées aux longues fentes interminables. C’est donc avec cette dernière qu’elle a fait des reprises de certains tubes, notamment «Nasi nabali» et avec qui elle a réalisé des duos à l’instar de «Grand-prêtre mère» passée, d’ailleurs, comme une expression lingala et qui, comme «Duku Duku», feront date dans les quelques collaborations de talents féminins congolais. Par ailleurs, «Don de Dieu», le featuring de Tshala Muana avec sa consœur Mbilia Bel réalisé en 2018, fait partie des rares que l’on compte parmi les légendes féminines de notre chanson. Aux nombreuses cordes de son arc, il faut ajouter celle d’actrice suite à ses apparitions au cinéma dans le légendaire «La vie est belle» de Mweze Ngagura et «Falato» (L’orphelin) de Mahamadou Cissé. Du reste, l’on apprend qu’elle préparait un nouvel album dont la sortie ne devait pas tarder, mais hélas !

Nioni Masela

ŒUVRES CARITATIVES

Du sourire aux pensionnaires de l’orphelinat Maison de l’espoir

L’ambiance était presque festive le 19 décembre à l’orphelinat Maison de l’espoir, au quartier 3 dans la commune de N’Djili, à Kinhasa, qui a reçu une délégation de la Fondation Eternel est mon berger d’Yvette Mbuyi (FEMB), conduite par son coordonnateur, Yves Tshimanga. Cette fondation a offert aux orphelins un lot de produits alimentaires et autres de première nécessité, en vue de leur permettre de passer les festivités de Noël et de la Saint-Sylvestre avec sourire.

Le don offert a été constitué de nombreux produits alimentaires, notamment des sacs de riz et de semoule, des bidons d’huile, des bouteilles de jus, des sachets de sucre et de haricots, des cartons de surgelés, etc. Dans sa gibecière, la FEMB a également prévu quelques produits pharmaceutiques pour les premiers soins des enfants orphelins pendant les festivités de fin d’année. Pour cette fondation, en effet, ce geste vise à aider cet orphelinat à passer les fêtes en toute gaieté.



Le don de la FEMB aux pensionnaires de la Maison de l’espoir

Très touchés par cet acte de la FEMB, ces enfants orphelins et leurs encadreurs, dont la coordonnatrice Marie Vuvu Kiami, ont remercié la fondation ainsi que toute l’équipe, pour ce geste de générosité.

Notons que ce n’est par le premier geste de cette fondation en faveur de cet orphelinat. A chacune de ses interventions, il y a toujours des produits alimentaires et autres de première nécessité comme du savon et autres pour l’assainissement du milieu.

Lucien Dianzenza

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE KARATÉ À DURBAN

La RDC a glané trois médailles d'argent et cinq de bronze

La République démocratique du Congo (RDC) a occupé la 7^e place sur vingt-sept pays ayant pris part aux championnats d'Afrique cadets, juniors et seniors de karaté, organisés à Durban, en Afrique du Sud.

Les Léopards ont notamment participé, du 28 novembre au 4 décembre à Durban, à la 21^e édition des championnats d'Afrique seniors, la 13^e édition des championnats d'Afrique juniors et à la 5^e édition des championnats d'Afrique de cadets de karaté, organisées conjointement par l'Union de fédérations africaines de karaté.

Près de 400 karatékas ont pris part à cette rencontre, a fait savoir Me Honoré Massamba Diambote.

Chez les cadets messieurs congolais, Kaniki et Mangungu ont raflé des médailles d'argent. La première médaille de bronze a été arrachée par la jeune athlète cadette Ikuku Ruvej. Trois karatékas juniors congolais ont gagné des médailles de bronze. il s'agit de Junior Djonga, Koffi Rabbouni et Ashuza



Rolly Kalala médaillé d'argent aux championnats d'Afrique de karaté 2022, à Durban

Matabaro. En kumité seniors, le Congolais Rolly Kalala s'est adjugé la troisième médaille d'argent. Enfin, la dernière médaille de bronze de la RDC a été remportée par l'équipe kata séniors hommes.

Notons que l'Egypte a remporté le plus grand nombre de médailles, 32, dont 19 d'or, 5 d'argent et 8 de bronze, suivie du Maroc avec 22 médailles, dont 9 d'or, 7 d'argent et 6 de bronze. L'Algérie a pris

la troisième place avec 15 médailles dont 5 d'or, 6 d'argent et 4 de bronze. Quatrième, la Tunisie s'en est sortie avec 11 médailles dont 3 d'or, 3 d'argent et 5 de bronze, devant la Libye et l'Afrique du Sud. Le Sé-

négal a occupé la 8^e place devant le Cameroun.

Président de la commission nationale d'arbitrage à la Fédération de karaté-do du Congo, Me Honoré Massamba Diambote a été retenu parmi les 24 arbitres continentaux sélectionnés par l'Union des fédérations africaines de karaté (Ufak), comme officiels de ces championnats d'Afrique de nations de karaté 2022. Il avait préalablement passé avec succès son examen de renouvellement de licence de juge kata A de l'Ufak pour 4 ans. Il a donc fait partie de la délégation congolaise à Durban, en compagnie du directeur technique, Me Mambona Zorro, et des entraîneurs nationaux Kabongo Ngoy et Omombo Douglas, ainsi que des assistants Nancy Tshiaba et Pandemoya.

Martin Engimo

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES **PEINTURES**

CÉRAMIQUES **MUSIQUE**

L'art dans sa Généralité, de la Tradition à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso Immeuble les manguiers (Mpiila) dans l'enceinte des Dépêches de Brazzoville

Musée du Bassin du Congo

galeria CONGO

LIBÉRIA

Le pays commémore son bicentenaire

Le Libéria commémore cette année son 200^e anniversaire en tant que pays mais il reste marqué par les blessures des guerres civiles des années 1980 et 1990.

Il y a 403 ans, en 1619, les premiers bateaux d’esclaves débarquaient à Jamestown, sur la côte ouest américaine. Plus tard, ce sera le périple inverse, de milliers d’anciens esclaves issus de la traite négrière décident de partir des États-Unis vers une colonie américaine d’Afrique de l’Ouest : le Libéria.

Ce pays d’Afrique de l’Ouest a été fondé en 1822 par des personnes libres d’ascendance africaine des États-Unis, encadrées par une association américaine, l’American colonization society. Celle-ci finance l’achat de terres pour permettre l’installation de quelque 30 000 anciens esclaves africains affranchis. En 1847, le Libéria devient officiellement une république indépendante.

L’installation sera marquée par une cohabitation difficile avec la population locale, des tensions entre Américano-Libériens et natifs qui vont impacter pendant plus d’un siècle la stabilité politique du pays. Les anciens esclaves affranchis deviennent les maîtres du pays et relèguent la population autochtone au rang de citoyen de seconde classe. Cette dernière n’obtiendra le droit de vote qu’un siècle plus tard.

Entre les deux groupes se développe un antagonisme. En 1980, pour la première fois, c’est un autochtone, Samuel Doe, qui parvient au pouvoir à la faveur d’un coup d’État. Lors des deux décennies suivantes, le pays sera déchiré par deux guerres civiles sanglantes qui feront plus de 250 000 morts. En 2003, la paix revient dans le pays, mais le Liberia figure toujours parmi les vingt pays les moins développés au monde, malgré ses immenses richesses naturelles.

Le Libéria est de renforcer la riche relation historique entre les États-Unis et le Libéria qui remonte aux années 1800. Le thème retenu et débattu depuis le début de l’année est « *Le Libéria : la terre du retour-commémoration de 200 ans de liberté et de leadership panafricain* », accompagné du slogan « *L’étoile unique, pour toujours, plus forts ensemble* ». A l’occasion, le président du Libéria, George Weah, a appelé tous les Libériens, per à l’événement historique. Le Libéria a assuré un leadership panafricain dans la création de l’Union africaine, une organisation qui a succédé à l’Organisation de l’unité africaine. Le pays s’était joint à l’appel lancé au continent pour la création d’organisations régionales, telles que la Communauté économique de développement des États de l’Afrique de l’Ouest, l’Union du fleuve Mano. Monrovia a été baptisée la capitale du Libéria en l’honneur de James Monroe, le cinquième président des États-Unis. Le drapeau est une réplique partielle du drapeau américain pour symboliser la relation étroite entre les deux pays.

Noël Ndong

« Le Libéria : la terre du retour-commémoration de 200 ans de liberté et de leadership panafricain », accompagné du slogan « L’étoile unique, pour toujours, plus forts ensemble »

COOPÉRATION

Paris lève ses restrictions avec le Maroc et l’Algérie

Entamée l’été avec la Tunisie, Paris a annoncé officiellement la fin des restrictions de visas avec le Maroc et l’Algérie, afin d’améliorer le climat des affaires avec ses partenaires du Maghreb.

La question des visas polluit les relations bilatérales entre la France et les différents pays concernés depuis septembre 2021, date de la décision de Paris de réduire drastiquement les quotas de visas (avec des taux de refus de 50 % pour l’Algérie et le Maroc, de 30 % pour la Tunisie) pour répondre au manque d’empressement des pays concernés à délivrer des laissez-passer consulaires à leurs ressortissants expulsés, bloquant ainsi les procédures d’expulsion côté français. Amalgamant toutes les couches de la population sans discernement, ces restrictions avaient provoqué des sentiments anti-français dans la population, notamment dans les milieux d’affaires des pays concernés, et commençaient à freiner les relations d’affaires.

Cette page se tourne. En visite au Maroc pour préparer un prochain déplacement présidentiel - a priori en février 2023 -, la cheffe de la diplomatie française, Catherine Colonna, a annoncé la levée de cette mesure pour le Maroc : « *C’est fait, nous avons pris des mesures avec nos partenaires marocains pour la reprise normale et complète des activi-*

tés consulaires entre les deux pays », a annoncé le ministre à la presse, ajoutant: « *Notre objectif est de relancer les échanges humains entre le Maroc et la France et de favoriser encore davantage cette imbrication profonde de nos sociétés qui fait que nous avons toujours eu des relations solidaires* ».

Dans la foulée, lors d’une visite à Alger, le 18 décembre, le ministre français de l’Intérieur, Gérard Darmanin, a confirmé un « retour à la normale » dans les relations consulaires entre les deux pays, c’est-à-dire la levée des restrictions aux visas pour les ressortissants algériens. Une annonce qui s’inscrit dans le réchauffement des relations franco-algériennes engagé lors de la visite du président français, Emmanuel Macron, fin août dernier. Alors que les rapports entre Alger et Paris étaient tendus, le président de la France avait entamé, le 25 août, un déplacement de trois jours placé sous le signe de l’apaisement. Cette visite entrait dans le cadre d’une détente diplomatique entre les deux pays et ainsi favoriser de nouveaux partenariats économiques.

N.Nd.

PÉTROLE

Bouleversement à la tête des producteurs africains

Après le Nigeria, c’est l’Angola qui a perdu son rang de premier producteur de pétrole d’Afrique, à en croire les données de l’Opep, preuve du déclin des grands pays producteurs de pétrole sur ce continent.

Après avoir supplanté le Nigeria en tant que premier producteur de pétrole du continent au troisième trimestre de l’année en cours, l’Angola vient, à son tour, de perdre ce rang, supplantée par la Libye, selon les données de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). En octobre, la production pétrolière libyenne s’est établie à 1,163 million de barils/jour (b/j), confirmant sa position de leader continental, après plusieurs années durant lesquelles la production a été fortement impactée par l’instabilité politique. La Libye devance l’Angola, avec une production moyenne de 1,16 million de b/j, contre 1,067 million de b/j pour le Nigeria et 1,038 million de b/j pour l’Algérie. Le pays n’a pas pu maintenir sa place à cause d’une production pétrolière déclinante, retombée à 1,067 million de b/j en octobre dernier. Longtemps premier producteur du continent, le Nigeria est relégué au troisième rang avec une production de 1,057 million de b/j, inquiété par l’Algérie avec une production quotidienne de 1,036 million de b/j.

Le premier producteur de pétrole africain durant ces dernières années continue de voir sa production dégringoler. Et au rythme actuel de la baisse, cette moyenne devrait tourner autour de 1,2 million de b/j au titre de cette année. Pourtant, le pays dispose d’une capacité de production de plus de 2 millions de b/j. Outre ces quatre pays, les autres pays africains membres de l’Opep sont le Congo (257 000 b/j), le Gabon (214 000 b/j) et la Guinée équatoriale (74.000 b/j). Il s’agit d’un véritable bouleversement de positions au sommet des producteurs pétroliers africains, reflétant le déclin de la production de l’or noir au niveau du continent. Ce déclin concerne presque tous les pays africains. Dans de nombreux pays, les productions sont assurées par des puits opérationnels depuis des décennies et qui sont actuellement en cours d’épuisement. Une situation qui confirme les projections du think tank shift project, commanditées par le ministère français des Armées en 2021 et qui indiquent que les producteurs africains deviendront des nains pétroliers dès 2030.

Ce déclin est aggravé par le fait que l’exploitation des réserves de pétrole prouvées actuelles va de plus en plus nécessiter des coûts élevés, avec des points morts, allant de 40 à 100 dollars par baril de pétrole. C’est dire que certains gisements découverts risquent de ne pas être exploités à cause du problème de rentabilité qu’ils vont poser. aussi, certains pays voient leur production pétrolière fluctuer au gré des problèmes d’insécurité. C’est le cas du Nigeria, où les problèmes liés au siphonnage du brut par des trafiquants entraînent souvent des ruptures des oléoducs transportant le brut. Une situation qui a fini par décourager certaines majors du secteur qui ont préféré plier bagage.

N.Nd.

FRANCE-CONGO

Denis Sassou N’Guesso s’entretient avec Emmanuel Macron

Le chef de l’État français, Emmanuel Macron, a reçu en tête-à-tête à l’Élysée son homologue congolais, Denis Sassou N’Guesso, dans le cadre du prolongement de la séculaire et excellente relation bilatérale entre la République du Congo et la République française.

De retour de Washington où il a pris part au sommet Etats-Unis/ Afrique du 13 au 15 décembre, le président Denis Sassou N’Guesso a été reçu par Emmanuel Macron le 22 décembre, en début de matinée, à Paris.

Certes, le contenu de l’entretien entre les deux hommes d’Etat n’a pas été dévoilé. Il n’en demeure pas moins que cette rencontre s’inscrit dans le cadre de l’appui à porter aux consultations mutuelles, menées au quotidien via les diplomaties respectives, des relations d’affaires ou par la société civile.

La France et le Congo sont liés par le destin commun de l’Histoire. C’est dans ce cadre que se sont tenues, par exemple, une conférence à l’Assemblée nationale française et une autre à Albert ville, portant sur le thème «Brazzaville capitale de la France



Denis Sassou N’Guesso reçu par Emmanuel Macron à l’Élysée, le 22 décembre 2022/Presse présidentielle du Congo

Le Chef de l’État congolais, en tant que président de la Commission climat du Bassin du Congo, porte ce combat en prônant le développement des énergies renouvelables afin de permettre au continent africain d’amorcer sa transition énergétique sur la base de ces énormes potentialités.

fonds. Elle intervient au Congo par le biais de l’Agence française de développement qui finance divers projets socio-économiques et culturels. Une délégation de vingt opérateurs économiques du Mouvement des entreprises de France venait de séjourner au Congo.

Au cours de cet échange de plus d’une heure, Denis Sassou N’Guesso et Emmanuel Macron, fervents défenseurs de la biodiversité, ont également abordé les questions relatives à l’urgence agricole et alimentaire qui menace le continent africain.

Le Chef de l’État congolais, en tant que président de la Commission climat du Bassin du Congo, porte ce combat en prônant le développement des énergies renouvelables afin de permettre au continent africain d’amorcer sa transition énergétique sur la base de ces énormes potentialités.

Dans la conformité de sa dernière visite de travail en novembre de l’année dernière en France, Denis Sassou N’Guesso a achevé celle-ci dans une visible atmosphère d’entente cordiale.

Marie Alfred Ngoma

GUERRE EN UKRAINE

Volodymyr Zelensky veut un plan de paix

Devant le Congrès américain, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a de nouveau appelé, le 21 décembre, à la paix dans son pays.

Le président ukrainien a brièvement mentionné l’approbation américaine de son « plan de paix » ainsi qu’un éventuel sommet. « *L’Ukraine a déjà fait des propositions dont je viens de discuter avec le président Biden. Notre formule de paix a dix points qui devraient et doivent être mis en œuvre pour notre sécurité commune, et le sommet qui peut se tenir* », a dé-

clé rôle moteur face à l’invasion de l’Ukraine ». De son côté, le président américain a aussi affirmé à son homologue ukrainien qu’il soutenait l’aspiration de Kiev à une « paix juste ». Le peuple ukrainien reste « source d’inspiration pour le monde », a-t-il affirmé. Avant cela, Joe Biden a promis à Volodymyr Zelensky de « continuer à renforcer la capacité de l’Ukraine à se défendre,

« La Russie va déployer des bases navales à Marioupol et Berdiansk, la flotte va disposer d’un nouveau missile hypersonique, les effectifs de l’armée seront portés à 1,5 million de militaires, la triade nucléaire est maintenue en état de veille »

claré Volodymyr Zelensky. En outre, il a fait part au président américain de sa « reconnaissance du fond du cœur pour son

en particulier la défense antiaérienne», tandis que le président ukrainien l’a remercié pour son « grand soutien ». Par ailleurs, le président

américain a reproché à son homologue russe, Vladimir Poutine, d’utiliser « *l’hiver comme une arme contre les civils en visant les réseaux d’eau et d’électricité* ». Pendant ce temps, le président russe, Vladimir Poutine, a fixé les objectifs de l’armée russe pour 2023. « *La Russie va déployer des bases navales à Marioupol et Berdiansk, la flotte va disposer d’un nouveau missile hypersonique, les effectifs de l’armée seront portés à 1,5 million de militaires, la triade nucléaire est maintenue en état de veille* », a-t-il assuré. Alors que les réparations sont toujours en cours, l’Ukraine craint de nouvelles frappes contre ses infrastructures énergétiques.

Yvette Reine Nzaba

ESCLAVAGE

Les Pays-Bas présentent des excuses officielles

«Nous ne pouvons que reconnaître et condamner l’esclavage dans les termes les plus clairs comme un crime contre l’humanité», a déclaré le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte. Une reconnaissance controversée mais très attendue, selon la spécialiste de l’esclavage, Maartje Janse.

La Belgique au Congo, la Grande-Bretagne à la Jamaïque, l’Allemagne à la Namibie, les Etats-Unis à leur communauté afro-américaine... Depuis le début des années 2000, politiciens et institutions abondent d’excuses pour les atrocités commises au temps du commerce triangulaire. Mark Rutte a présenté, à La Haye, les excuses officielles du gouvernement neerlandais «à tous les esclaves du monde entier qui ont souffert de cet acte. À leurs filles et fils et à tous leurs descendants» pour le rôle de l’Etat dans 250 ans d’esclavage. «Nous ne pouvons que reconnaître et condamner l’esclavage dans les termes les plus clairs comme un crime contre l’humanité», a-t-il affirmé. Un discours tout de même prononcé sous la pression de nombreux politiques, membres des partis de la coalition majoritaire au Parlement.

Au même moment, plusieurs ministres du gouvernement de Mark Rutte se trouvaient dans sept anciennes colonies, au Suriname et dans les Caraïbes, pour discuter de la question avec les habitants. «Des personnes ont été transformées en marchandises. La dignité humaine a été foulée aux pieds d’une manière horrible», a ajouté Mark Rutte, avant de dire «je suis désolé» en anglais, en sranan (créole surinamien) et en papiamentu (créole des Antilles néerlandaises).

Ces excuses ont été saluées comme un “tournant dans l’histoire du royaume» néerlandais. Toutefois, a été déploré le manque d’actions concrètes de la part du gouvernement, au Suriname et à Sint Maarten, une île des Antilles partagée avec Saint-Martin, où la Première ministre a fustigé le manque de dialogue de la part du gouvernement des Pays-Bas.

Noël Ndong

LES MUCODEC
vous souhaitent

*Joyeux Noël
& bonne Fête de Nouvel An*

2023

Bientôt
40 ans
avec vous !



06 987 90 00 - mucodec.com



Encore plus proche de vous !



BGFIBank congo
vous souhaite un
*Tous les
Noël*

Mintôsh Ka
Design & Print

Ecoute - Qualité - Client
Tél: 8188
Email: eqccongo@bgfi.com
www.groupebgfibank.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir



Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv



TRAVAIL

Nécessité d’adapter le Smig à la réalité du moment

Les députés ont adopté, le 21 décembre à Brazzaville, sept lois autorisant la ratification des conventions de l’Organisation internationale du travail (OIT) dont celle relative à la fixation des salaires minimas. Le ministre d’Etat, Firmin Ayessa, qui a défendu le projet de loi, a souligné la nécessité d’adapter le Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) qui est de 50 400 FCFA aux nouvelles donnes.

Le décret n° 2008 - 942 du 31 décembre 2008 fixe le montant du Smig valable sur l’ensemble du territoire national et dans tous les secteurs d’activités à 50 400 francs CFA par mois de travail. Interpellé par la représentation nationale lors de l’adoption de la loi autorisant la ratification de la convention n°131 de l’OIT sur la fixation des salaires minimas, le ministre en charge de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Firmin Ayessa, a reconnu que le Smig actuel ne répond plus. Selon lui, l’OIT prône le tripartisme, le dialogue social à travers la tripartite dans la résolution des problèmes liés aux travailleurs. « Le montant de 50 400 FCFA est insuffisant, que ce soit pour le Smig et le reste. Ce qui est vrai, depuis quelques années, le problème est posé par les trois centrales syndicales les plus représentatives et se trouve aujourd’hui sur la table du gouvernement. ...Avec les différentes crises que notre pays traverse, cela a joué de façon forte sur le panier de la ménagère. Nous sommes conscients de cette question lancinante. Dans quelques jours, nous aurons, sous la présidence du Premier ministre, une session du Comité national du dialogue social.

A l’ordre du jour de cette réunion, qui aura lieu le 30 décembre prochain, ce problème figure en bonne place », a-t-il a annoncé, précisant que le mondan ne répond plus, d’où la nécessité de l’adapter à la réalité du moment. Depuis quelques années, le plus bas salaire à la Fonction publique est de 90 000 FCFA pour certains tandis que pour d’autres il est à 120 000 FCFA. Ce qui est contraire à l’article 1er du décret n°2008-942 du 31 décembre 2008. En effet, l’augmentation du point d’indice des salaires des fonctionnaires qui est passé de 160 à 300 entre 2011 et 2017 a entraîné une amélioration de leurs salaires de sorte que le plus petit salaire d’un fonctionnaire est passé de 90 000 FCFA en 2014 à 120 000 FCFA en 2015, avant d’augmenter encore en 2016 et 2017. A vrai dire, il ne s’agit pas d’une



Le ministre d’Etat, Firmin Ayessa/DR

augmentation du Smig, d’autant plus qu’elle ne concerne que les fonctionnaires. De même, le décret de 2008 n’a jamais été abrogé par un texte contraire, a renseigné un sachant.

Les députés ont, par ailleurs, autorisé la ratification de six autres conventions de l’OIT. Il s’agit notamment des conventions 106 relative au repos hebdomadaire ; 122 sur la politique

de l’emploi ; 140 sur le congé éducation payé ; 128 sur les prestations d’invalidité, de vieillissement et de survivants ; 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie ; 135 relative aux représentants des travailleurs. Un travail salué par le ministre d’Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale pour qui, à l’allure où vont les choses, le Congo pourrait ratifier une cinquantaine de conventions de l’OIT d’ici à la fin de l’année 2023. « La dynamique que vous venez d’installer dans l’adoption de ces projets de loi de ratification va nous permettre d’améliorer, de façon substantielle, notre statut à l’OIT. Sur environ 200 conventions de l’OIT, notre pays, à l’allure où vont les choses, grâce à cette dynamique que le Parlement congolais est en train d’installer, nous pourrions, d’ici à la fin de l’année prochaine, arriver à une cinquantaine de conventions ratifiées par notre pays. Je vous assure, ce sera là un score plus qu’intéressant puisqu’il y a plusieurs pays qui ne sont pas encore à une vingtaine de conventions ratifiées », s’est réjoui Firmin Ayessa.

Parfait Wilfried Douniama

AFFAIRES

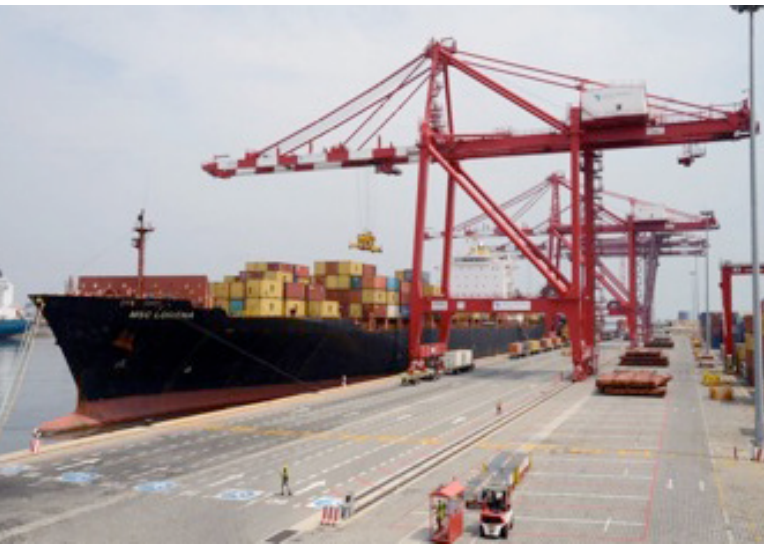
Le groupe MSC promet d’accroître ses activités au Port autonome de Pointe-Noire

En séjour à Paris, le président Denis Sassou-N’Guesso s’est entretenu le 21 décembre avec Diego Aponte, le patron du groupe Mediterranean shipping company (MSC), acquéreur des actifs de Bolloré Africa logistics. Ce dernier a assuré que sa compagnie va davantage œuvrer pour l’ouverture du Congo vers le marché extérieur, à travers le transbordement au Port autonome de Pointe-Noire.

La rencontre entre le chef de l’État congolais et le président directeur général (PDG) du groupe MSC est intervenue le même jour de la signature de cession des actifs de Bolloré Africa Logistics à ce groupe. Le géant italo-suisse du transport maritime est désormais propriétaire de la totalité des activités portuaires et logistiques du groupe français, notamment en République du Congo. « C’est la première fois que je rencontre le président Denis Sassou-N’Guesso. Aujourd’hui, nous venons de

conclure l’acquisition de Bolloré Africa Logistics comme groupe MSC et nous sommes très fiers d’investir en République du Congo. Nous avons rencontré le chef de l’État pour discuter du futur, pour rassurer la présidence que nous allons tenir les engagements faits par le passé par la famille Bolloré », a indiqué Diego Aponte. Spécialisée dans la logistique portuaire, la compagnie MSC entend augmenter le volume de ses activités portuaires au Congo et ouvrir le pays vers le reste

du monde. Son PDG a annoncé qu’elle pourra aussi investir au port de Brazzaville pour desservir les pays limitrophes et voir les possibilités d’améliorer les infrastructures portuaires. Précisons que le groupe MSC a réussi à acquérir 100 % des actifs de Bolloré Africa Logistics, regroupant l’ensemble des activités de transport et logistique du groupe français en Afrique, sur la base d’une valeur d’entreprise nette des intérêts minoritaires de 5,7 milliards d’euros. Le montant global de la cession des actions s’établirait



à 5,1 milliards d’euros auxquels s’ajoutent 600 millions d’euros de remboursement de comptes courants, d’après le communiqué de Bolloré. Tout en se retirant des activités portuaires, Bolloré a également annoncé qu’il conser-

Fiacre Kombo

« C’est la première fois que je rencontre le président Denis Sassou-N’Guesso. Aujourd’hui, nous venons de conclure l’acquisition de Bolloré Africa Logistics comme groupe MSC et nous sommes très fiers d’investir en République du Congo. Nous avons rencontré le chef de l’État pour discuter du futur, pour rassurer la présidence que nous allons tenir les engagements faits par le passé par la famille Bolloré »,

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE REPUBLIQUE DU CONGO
CABINET Unité * Travail * Progrès

ARRETE N° 25902 /MEF/CAB.-
portant appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité
forestière d'exploitation Mila-Mila, située dans la zone II
du secteur forestier sud, dans le département du Niari.

LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 33-2022 du 08 juillet 2020 portant code forestier ;
Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
Vu le décret n°2009-303 du 31 août 2009 fixant les modalités de sélection des offres de soumission pour l'attribution des titres d'exploitation forestière ;
Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2017-409 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière ;
Vu l'arrêté n°8516/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 portant création, définition des unités forestières d'aménagement du secteur forestier Sud et précisant les modalités de leur gestion et de leur exploitation ;
Vu l'arrêté n°12884/MEF/CAB du 19 juillet 2019 portant création et définition des unités forestières d'exploitation de la zone II Niari dans le secteur forestier Sud ;
Vu le rapport d'inventaire de préinvestissement réalisé dans l'unité forestière d'exploitation Mila-Mila.

ARRETE :

Article premier : Il est lancé un appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'aménagement Mila-Mila, d'une superficie d'environ 54 529 hectares, dont 6.478 hectares de superficie utile, située dans la zone II du secteur forestier sud.

Article 2 : La concession des droits d'exploitation se fera par convention d'aménagement et de transformation. Elle passera du régime d'imposition directe au régime de partage de production, par le biais d'un contrat de partage de production à signer entre le gouvernement de la République du Congo et la société attributaire.

Article 3 : La mise en valeur de cette unité forestière d'exploitation se fera conformément aux dispositions de la législation et de la réglementation forestières en vigueur, notamment en ce qui concerne :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement simplifié de l'unité forestière d'exploitation Mila-Mila à compter de la deuxième année du lancement des activités ;
- la mise en place d'une unité de transformation industrielle intégrée et diversifiée, en tenant compte de la possibilité annuelle de la forêt. La production grumière sera transformée localement ;
- la réalisation d'un programme de gestion et de protection de la faune, à travers la mise en place et le financement d'une unité de surveillance et de lutte anti-braconnage dès la deuxième année de la mise en valeur de la concession forestière;
- la contribution au développement socio-économique dans la zone du projet, à travers la réhabilitation et l'entretien des voies de communication, la construction ou la réhabilitation des écoles, des dispensaires et d'autres infrastructures sociales, la fourniture d'équipements et des produits pharmaceutiques ;
- la construction d'une base-vie en matériaux durables dans un délai de dix huit (18) mois à compter de la date de signature de la convention.

Article 4 : Le volume maximum annuel (VMA) à extraire ne devra pas dépasser la possibilité annuelle de l'unité forestière d'exploitation. Celle-ci, fixée sur la base des volumes moyens des essences principales, est de 9.581m³, pour une rotation de dix (10) ans.

En sus du VMA, la possibilité annuelle en essences secondaires est de 20 222 m³.

Les possibilités annuelles en essences principales et secondaires sont réparties dans les tableaux ci-dessous :

a) Essences Principales

Essences	VME Total (m³)	Durée d'exploitation (Année)	VMA (m³)
Aiélé	5 122	10	512
Bilinga	1 043	10	104
Doussié bipendensis	2 153	10	215
Doussié pachyloba	4 629	10	463
Iroko	12 507	10	1 251
Limba	38 771	10	3 877
Longhi blanc	1 783	10	178
Movingui	8 707	10	871
Niové	5 922	10	592
Okan	208	10	21
Padouk	3 116	10	312
Sipo	402	10	40
Tali	10 519	10	1 052
Tiama	923	10	92
TOTAL	95 806		9 581

b) Essences secondaires

Essences	VME Total (m³)	Durée d'exploitation (an)	Possibilité annuelle (m³)
Accuminata	239	10	24
Afina / Mbazoa jaune	730	10	73
Agba / Tola	2 340	10	234
Angueuk / Sanou	1 581	10	158
Bahia	1 157	10	116
Bubinga, Kévazingo	15 516	10	1 552
Congotali	13 535	10	1 353
Dabema	18 516	10	1 852
Ebene	165	10	16
Ekoune	146	10	15
Emien	623	10	62
Engona	796	10	80
Essessang	57 072	10	5 707
Essia	1 958	10	196
Essoula	8 585	10	858
Eveuss	3 600	10	360

Fromager	9 550	10	955
Lati	152	10	15
Longhi Rouge	3 538	10	354
Mubala	5 700	10	570
Mukulungu	1 552	10	155
Mvanda / Pangou	2 404	10	240
Ngouété	128	10	13
Oboto	153	10	15
Olene	729	10	73
Olon	654	10	65
Ozigo	322	10	32
Safoukala	30 148	10	3 015
Sifu Sifu	3 298	10	330
Tchitola	17 330	10	1 733
Total	202 216		20 222

Article 5 : Afin de promouvoir la diversité de partenaire dans le secteur forestier, les candidatures sont ouvertes exclusivement aux seules sociétés ne disposant pas encore de concessions forestières.

Article 6 : Tout dossier de candidature doit être déposé en 30 exemplaires, dans un délai de trois mois maximum, à compter de la date de signature du présent arrêté, à la direction départementale de l'économie forestière du Niari ou à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville, sise Palais des verts en face de l'hôpital mère et enfant Blanche Gomes.

Article 7 : Toute personne morale ou physique intéressée par le présent appel d'offres peut retirer le dossier y relatif auprès du directeur général de l'économie forestière à Brazzaville, moyennant le paiement des frais de soumission d'une somme, non remboursable d'un montant de deux millions (2.000 000) Francs CFA.

Article 8 : Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du directeur général de l'économie forestière à Brazzaville.

Article 9 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 13 décembre

Rosalie MATONDO



B.P. 711
Pointe-Noire - Congo
Tél. : (+242) 222 94 00 52
Fax : (+242) 222 94 20 42
E-Mail : info@papn-cg.org
Web : www.papn-cg.org

République du Congo
Unité - Travail - Progrès

REPUBLIQUE DU CONGO
PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

« Projet d'acquisition d'une solution information capable
de gérer toute la chaîne des opérations portuaires »

SERVICES DE CONSULTANTS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET 015/PAPN/DSI/SPCIPM

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a prévu dans le cadre de son budget d'investissement 2022 des fonds afin de financer son programme « logiciel et développement » et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements du marché d'acquisition d'une solution informatique capable de gérer toute la chaîne des opérations portuaires.

2. Les services du consultant auront pour objet de :

Mettre à la disposition du PAPN le document descriptif de toutes les fonctionnalités leur solution logiciel existante ou en cours de développement ;

Présenter en ligne ou en présentiel leur solution logicielle existante ou en cours de développement.

NB : la solution logicielle proposée devra disposer le minimum des fonctionnalités suivantes:

(i) Pour le module de gestion des escales navires : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données de l'escale (Avis d'arrivée, demandes d'autorisation d'entrée, d'annulation, de débarquement des marchandises dangereuses, de mouvement, de manifeste marchandise, de la vérification de la cohérence des données, de la facturation, de la conférence de planification des opérations, etc....);

(ii) Le module de gestion des marchandises : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des manifestes (Référentiel des données, rapport de

déchargement, consultation quantité réelle des marchandises embarquées et débarquées, codification des marchandises et SUIVI, listes des chargements/déchargements provisoires et définitifs, etc....);

(iii) Le module de gestion du domaine: Il offre les fonctionnalités liées à la gestion du domaine portuaire (les lots, référentiel des lots avec caractéristiques, caractéristiques des installations, plan de bornage, demandes d'occupation, cautions et assurances, occupations/contrats, création, validation et suivi des contrats, codification tarifaire spécifique, compteurs d'eau et d'électricité, etc....);

(iv) Le module de gestion des divers: Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des prestations diverses (services aux navires, avitaillement en aux, et autres prestations diverses...);

(v) Le module de gestion des concessions : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des concessions ;

(vi) Le module de gestion de la facturation des avoirs et des ristournes : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des avoirs ;

(vii) Le module de gestion du recouvrement : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données permettant le recouvrement des créances ;

(viii) Le module de gestion de paiement électronique multi canal : Il offre les fonctionnalités liées à la gestion des données des paiements (paiement par carte bancaire, paiement à travers une banque; etc....);

(ix) Le module d'intérêt avec les autres systèmes internes : Il offre les fonctionnalités liées au transfert automatique ou semi-automatique des factures et bons de recouvrements vers la comptabilité, etc.

(x) Le module de gestion de la communauté portuaire (PCS) : Il offre à l'ensemble de la communauté une plateforme d'échanges d'information par des web services, de demande de service, etc.

(xi) Analyses et BI.

3. Le Port Autonome de Pointe-Noire invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci dessus.

4. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récente et similaires.

5. Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.
ou Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

De l'ampleur des marchés;

De la nature des Services :informatique ;

Du domaine et de l'expertise technique : développement des logiciels ;

6. Le client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard de la compétence et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays (Cv détaillés des experts daté et signé).

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et procédures pour l'utilisation des Consultants » de l'agence de régulation des marchés publics.

8. Les PAPN dressera une liste de 4 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la demande de proposition pour la réalisation des services requis.

9. Les manifestation d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous pour le 18 janvier 2023.

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire Avenue de Loango (immeuble en face de la CNSS) BP :711 -Pointe-Noire -République du Congo
Email : infora papn-cg.org

Copies : ngatse@ papn-cg.org; spcpmra papn-cg.org;

10. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 07h30mn à 16h30mn, heure locale, (TU+ 1) auprès de.

Monsieur Cyriaque Aimé NGATSE Directeur des Systèmes d'Information du PAPN Tel:(+242) 06 553 48 48/05 576 5126;

Courriel :ngatse@papn-cg.org;

Avec Copies : info@papn-cg.org ; spcpm@papn-cg.org

Fait à Pointe-Noire, le 14 DEC. 2022

LE DIRECTEUR GENERAL
DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE



Séraphin BHALAT

INDUSTRIE TOURISTIQUE

Lydie Pongault face aux hôteliers

La ministre chargée du Tourisme, Lydie Pongault, a rencontré les gérants des différents hôtels de Brazzaville, le 22 décembre, afin de les connaître, de se faire connaître et d’aller sur des nouvelles bases.

Le nouveau type de partenariat noué avec les gérants des hôtels s’inscrit uniquement dans le cadre du respect de la loi et règlements en vigueur dans le secteur du tourisme. En ce qui concerne la délivrance des autorisations provisoires ou définitives qui retardent et les préoccupations posées par les différents partenaires, la ministre a indiqué: « Les équipes seront mises en place, c’est un problème que nous avons trouvé, nous allons y remédier, je pense que vous aurez les réponses dans les jours à venir. L’Etat va accompagner les acteurs du tourisme à travers des ateliers, séminaires et à des salons au niveau international. Tant que nous restons entre nous Congolais, je ne pense pas que les choses pourront évoluer et emmener le tourisme à éclore comme le souhaite le gouvernement... ».

La mission première, a dit Lydie Pongault, consiste dans un premier temps à doter le secteur de l’hôtellerie d’un cadre juridique répondant à ses exigences, susceptible de contribuer à l’essor de l’économie nationale tel que stipulé dans le décret n°2022-18-86 du 21 novembre 2022, relatif aux attributions du ministre de l’industrie, culturelle, touristique, artistique et des Loisirs. Aussi, un certain nombre de



La ministre Lydie Pongault délivrant son message

textes règlementaires a été initié parmi lesquels un projet d’arrêté fixant l’effet inhérent à la délivrance de l’autorisation de l’agrément et de la licence relative aux activités touristiques; un projet d’arrêté fixant l’effet inhérent à la demande de classement ou de reclassement des établissements d’hébergement touristiques. Ce travail est en cours, a dit la ministre, et tiendra compte des attentes des partenaires. Comme sous-bassement

juridique, le décret n° 202022-320 du 14 juin 2022 fixant les conditions de délivrance, de l’autorisation de l’agrément ou la licence des activités touristiques, le décret n° 2022-242 du 4 mai 2022 fixant les modalités de classement, de déclassement et de reclassement des établissements d’hébergement touristiques. La ministre Lydie Pongault envisage des projets de textes modifiant l’ordonnance n° 16/78

du 10 mai 1978 portant création d’un fonds de développement touristique et le décret n° 04/78 du 19 janvier 1984 portant réglementation des établissements d’hébergement et de restauration considérés comme caducs. Ceci se fera dans l’optique d’adapter ces textes à la nouvelle orientation politique et économique donnée au secteur du tourisme par le Premier ministre à travers la politique générale du gouvernement.

Toutes ces actions seront menées en tenant compte des préoccupations respectives des partenaires.

« Les instructions seront données au directeur général du Tourisme et de l’Hôtellerie ainsi qu’à mes conseillers pour créer un cadre d’échange avec les promoteurs des établissements hôteliers, dans le quel seront achevées les questions essentielles, notamment les difficultés rencontrées mais aussi les propositions pour la bonne marche du secteur de l’hôtellerie. La réorganisation du secteur de l’hôtellerie concerne, entre autres, la simplification des formalités administratives relatives à la délivrance des autorisations, agréments et licence d’exploitation... », a- fait savoir Lydie Pongault, tout en exhortant les promoteurs d’établissements d’hébergement touristique qui exercent leur activité au mépris de la loi à s’y conformer. « Les instructions seront données à l’inspections générale du tourisme, de l’hôtellerie et des loisirs pour effectuer le contrôle de conformité et de reversement de la taxe sur la base d’un programme que nous définirons dans les prochains jours », a-t-elle signifié.

Rosalie Bindika

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE

POLITIQUE

RÉFLEXIONS

SPORT

ART, CULTURE, MEDIA

INTERNATIONAL

* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

BASSIN DU CONGO-SA
STRATÉGIE & ACTION



ASSOCIATION DES ANCIENS ENFANTS DE TROUPE

NÉCROLOGIE



Le président du bureau exécutif national de l'association des Anciens enfants de troupe du Congo (AET) informe toute la communauté des anciens enfants de troupe, du décès de l'AET Aaron Nkakou, matricule 632 de la promotion des grands anciens, survenu le 12 décembre 2022 en France.

La veillée funèbre se tient à son domicile situé derrière l'ambassade de la République centrafricaine en République du Congo.

Toutes les dispositions inhérentes à l'inhumation de ce vénérable grand ancien seront communiquées ultérieurement.

INSERTION LEGALE

Suivant décision de l'associé unique en date du 6 décembre 2022, enregistrée à l'EDT Pointe-Noire centre le 14 décembre 2022, sous le numéro 9628, folio n°234/12, il a été décidé de la nomination de Monsieur Adriano De Carlo en qualité de gérant de la société Projets Techniques Congo, en sigle PROTECO, en remplacement de Monsieur Claudio CONTI, qui a fait valoir ses droits à la retraite, pour une durée de deux (2) ans.

Cet acte a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 21 décembre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01249.

Cabinet d'Avocats GOMES

OFFRE D'EMPLOI – AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

POSTES VACANTS:

GENERAL SERVICES OFFICE ASSISTANT (ASSISTANT AUX SERVICES MOYENS GENERAUX)

AUTOMOTIVE MECHANIC (MECANICIEN AUTO)

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES: 19 DECEMBRE, 2022
DATE DE CLOTURE: 03 JANVIER, 2023

EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web :<https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancy-search/searchVacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

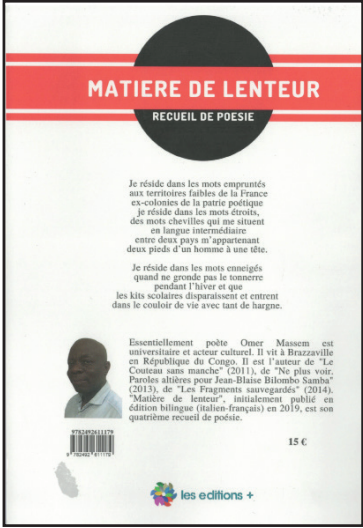
N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

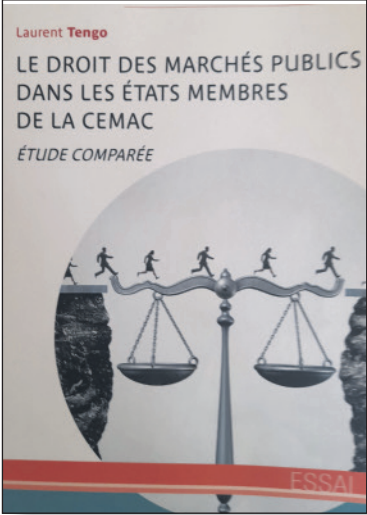


LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

EN VENTE



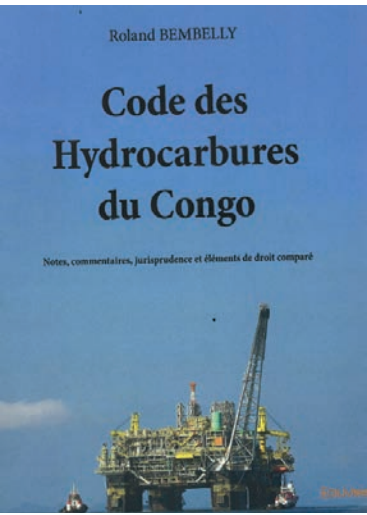
Matière de lenteur
RECUEIL DE POESIE
Omer MASSEM
15 €



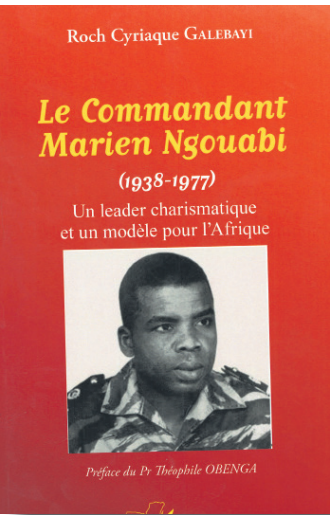
Le droit des marchés publics
DANS LES ETATS MEMBRES
DE LA CEMAC
ÉTUDE COMPARÉE
Laurent Tengo



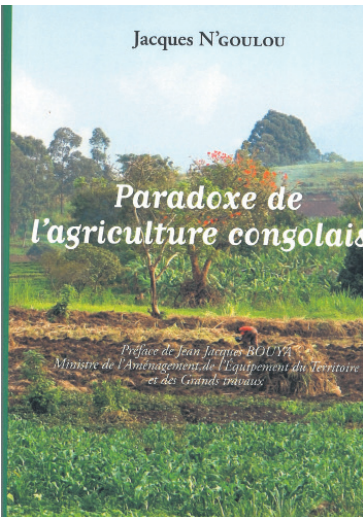
Ne laisse pas la nuit
tomber sur tes épaules
Omer MASSEM
L'Harmattan



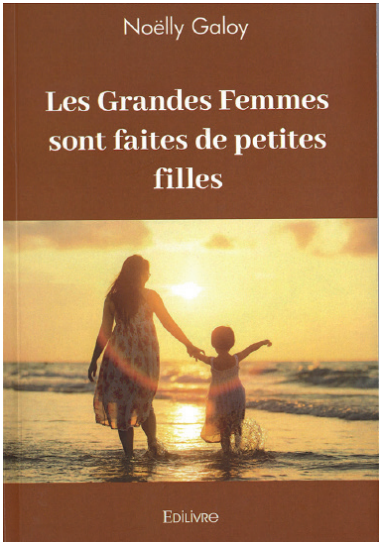
Code des Hydrocarbures du Congo
Roland BEMBELLY
Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé



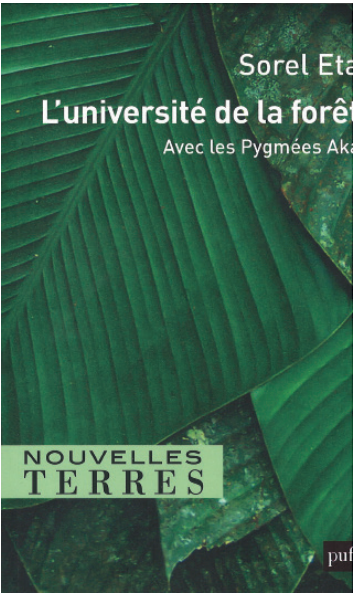
Le Commandant Marien Ngouabi
(1938-1977)
Un leader charismatique
et un modèle pour l'Afrique
Roch Cyriaque GALERAY
Préface du Dr Théophile OBENGA



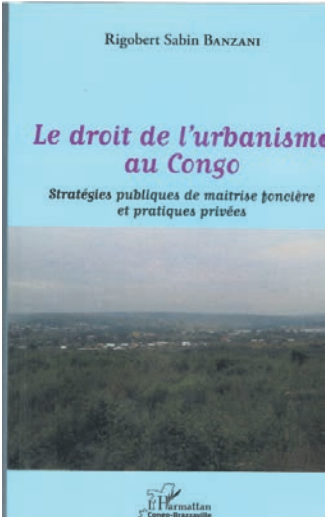
Paradoxe de l'agriculture congolaise
Jacques N'GOULOU
Préface de Jean Jacques ROUYA
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et des Grands Travaux



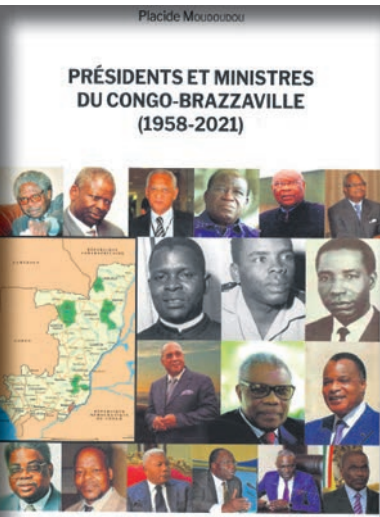
Les Grandes Femmes sont faites de petites filles
Noëilly Galoy
Édiivre



L'université de la forêt
Avec les Pygmées Akas
Sorel Etia
NOUVELLES TERRES



Le droit de l'urbanisme au Congo
Rigobert Sabin BANZANI
Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées



PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)
Placide Moukoko

MUSIQUE CHRÉTIENNE

Josué Nsungu signe «Ma vie»

Le nouveau single de Josué Nsungu est déjà disponible sur toutes les plateformes de téléchargement légal. Une chanson écrite pour redonner espoir à tous ceux qui l’ont perdu.

Né à Matadi, en République démocratique du Congo, dans une famille où la musique est une véritable passion, Josué Nsungu chante déjà dans une chorale des enfants dès sa tendre enfance puis dans les groupes de l’église. Plus tard, il va rejoindre Kinshasa pour étudier la musique à l’Institut national des arts où il étoffe son registre musical et devient coach vocal, arrangeur des chœurs et des musiques.

En 2014, il sort son premier clip grâce à Giuliano Basalanga, un producteur et manager qui le propulse alors que tout le monde ne lui accordait aucune chance de réussir. *"Il m'a boosté à travailler comme un professionnel et a fait de moi un passionné. J'ai beaucoup appris à ses*



L'artiste musicien Josué Nsungu/Adiac

côtés. Après son départ pour la Chine où il est

pris un coup, ajouter à cela les turbulences politiques et économiques qu'a connues le pays", a-t-il expliqué.

Il quitte alors sa RDC natale pour la France. Dans l'hexagone, il va collaborer avec plusieurs artistes et se lance dans la formation d'animateur socio-culturel pour devenir un professionnel. Aujourd'hui, grâce à ce travail à Bievre, en région parisienne, il découvre Gwen Master, un grand beatmaker guyanais avec qui il travaille pour vivre son rêve. *"Depuis ce jour, nous avons travaillé jour et nuit pour réaliser notre propre univers musical avec mon groupe Sham-mah musique. J'ai compris alors que vivre son rêve, c'est faire ce que l'on aime avec amour et joie.*

Rêve grand et travail, tel est mon slogan de tous les jours. Je remercie Dieu le Tout- Puissant pour l'inspiration et pour la force et sa protection de chaque jour et tous ceux qui, en toute circonstance, ont toujours été à mes côtés", a indiqué José Nsungue.

Pour donner une nouvelle impulsion à sa carrière, il travaille avec Noblesse communication et s'apprête à faire le tour du monde pour répandre l'évangile à travers sa voix. il est actuellement en plein enregistrement de son album qui sortira très prochainement. L'ensemble de ses oeuvres musicales et ses différentes prestations sont disponibles via ses pages internet et sur les réseaux sociaux.

Hervé Brice Mampouya

SAMBO

La Ligue du Kouilou lance sa saison en signe de vulgarisation

La Ligue départementale de sambo du Kouilou a ouvert sa saison sportive 2022-2023, le week-end dernier. La cérémonie a eu lieu au collège Kwame-Nkrumah, dans le premier arrondissement de Pointe-Noire, Lumumba, en présence du directeur départemental des Sports et de l’Education physique du Kouilou, Sixte Landry Ikia-Ndé.

Lancée sous le signe de vulgarisation, la saison sportive de la ligue de sambo du Kouilou s’annonce très riche en événements sportifs, dont le but est de faire la promotion de cette discipline encore peu connue au Congo, en général, et dans la deuxième ville du pays, en particulier, a souligné le président de la Ligue, Gervais Mabounda. *« Nous avons mis l’accent cette saison sur la sensibilisation pour faire connaître notre art, le sambo, afin d’inciter les jeunes ponténégrins à l’aimer et à le pratiquer »*, a-t-il dit.

Le programme d’activités de la Ligue du Kouilou, saison sportive 2022-2023, prévoit, entre autres, des visites de sensibilisation au sein des clubs, l’organisation d’une marche sportive en début d’année. Un tournoi de mise en jambe est aussi prévu peu avant le lancement du championnat départemental pour permettre aux athlètes de se mettre en condition de compétition. La Ligue entend aussi organiser une formation continue de son staff technique et ceux des clubs affiliés.

Par ailleurs, Gervais Mabounda a ajouté que pour témoigner le bon sens de l’art sambo, une action humanitaire, notamment le don de sang, est prévue.

Notons que la Ligue départementale de sambo est la première à donner le rythme après l’ouverture de la saison sportive 2022-2023 dans le département du Kouilou.

Charlem Léa Itoua

THÉÂTRE

Une piste pour faciliter les artistes à obtenir des financements

Dans le cadre du festival Mantsina sur scène, une conférence-débat a été animée, le 19 décembre aux Ateliers Sahm à Brazzaville, par les experts de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) pour édifier les artistes congolais sur les modalités d’obtention des financements auprès de cette institution.



Eric Delphin Kwegoué (à droite) lors de la conférence-débat/Adiac

Deux thématiques ont été développées au cours de la conférence-débat qui a réuni plusieurs artistes congolais et étrangers. La première, animée par Eric Delphin Kwegoué, un expert en la matière, a porté sur le thème *« Soutien au théâtre francophone, un enjeu majeur pour la Commission internationale du théâtre francophone »*. Présentant l’institution aux artistes, l’expert leur a fait savoir que la CITF est une organisation francophone regroupant cinq pays, dédiée au soutien de toute création théâtrale.

La CITF, a précisé l’orateur, propose aux artistes trois programmes, dont deux sont jugés fondamentaux. Le premier, dénommé la “Pépinière”, est un espace d’échanges entre les artistes appelés à se constituer en réseau, condition sine-qua-non pour espérer bénéficier d’un financement.

« Pour solliciter un financement auprès de la CITF, le projet de l’artiste doit regrouper au moins trois pays, établis sur trois continents. Nous avons donc créé la «Pépinière» pour permettre aux

artistes de se rencontrer et de travailler ensemble, l’un des principes de la CITF », a indiqué Eric Delphin Kwegoué.

Le deuxième programme, quant à lui, est dédié aux créations artistiques. Il permet, selon le spécialiste, de coacher les artistes sur les modalités de constitution des dossiers de financement des projets. Une phase que l’expert estime fondamentale, car pour espérer obtenir gain de cause, le dossier déposé doit respecter une démarche.

Développant le second thème, Abdon Fortuné Koumbha a présenté aux artistes un nouveau projet intitulé *« Ndinga ya bankento »*, la voix des femmes, en français. Il vise, comme le premier, à inciter les femmes artistes de la sous-région à se mettre ensemble en vue de créer un festival commun.

Invitée à y prendre part, l’écrivaine camerounaise Hernis, lauréate du prix Radio France internationale, a présenté à l’assistance son roman intitulé *« Comme une reine »*.

Firmin Oyé